

Département d'Ille-et-Vilaine
COMPTE-RENDU CONSEIL MUNICIPAL DE PANCÉ

SÉANCE DU JEUDI 6 MAI 2010 A 20H30

L'an deux mil dix, le jeudi 6 mai 2010 à 20h30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Laurent KAZMIERCZAK, Maire.

Présents : M. Laurent KAZMIERCZAK, M. Jean TULANE, M. Jean-Paul CALVEZ, M. Christian CHATELIER, Mme Sandrine LEGRAIN, M. Guillaume ARNAULD DES LIONS, M. Philippe TERRIEN, M. Roland POTREL, M. Jean-Luc JOCHAULT, M. Michel GAIGEOT, M. Michel GENDROT.

Absents excusés : Mme Christine MASSICOT, M. Loïc PIVANT

Pouvoirs : de Mme Christine MASSICOT à M. Jean TULANE

Secrétaire de séance : M. Christian CHATELIER

Nombre de membres en exercice : 13 - présents : 11 - votants : 12

Date de la convocation : 29 avril 2010

A l'ouverture de la séance M. le Maire requiert l'avis du Conseil Municipal sur l'ordre du jour complémentaire :

- Décisions modificatives budgétaires
- Avenant au contrat de location de la salle polyvalente

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité d'inscrire ces questions à l'ordre du jour de cette réunion.

ORDRE DU JOUR

1. Achat véhicule de service

Le Conseil municipal décide de retenir l'offre du Garage de la Berlaudais à Poligné pour un véhicule PEUGEOT Boxer 2Litres HDI d'un montant de 9800€ TTC. Cette offre est assortie d'une reprise du véhicule Peugeot J5 à remplacer pour un montant de 600 € TTC.

2. Acquisition bande boisée du Bois de la Saudrais,

Afin de créer une voie parallèle au chemin départemental 47 entre Pancé et Poligné, le projet d'acquisition d'une bande de terrain contiguë profonde d'environ 10m. sur une longueur de 225m. est soumis à l'assemblée. A l'unanimité, le conseil municipal accepte cette proposition aux conditions fixées par le vendeur, M. DE LA FONCHAIS, au prix de 0.30€/m² pour le foncier, prix du bois en plus, frais d'évaluation du bois, de géomètre, et de notaire à la charge de la commune. Le propriétaire réclame en outre la construction d'un talus en séparation du nouveau parcellaire et la mise en place d'une signalisation renforcée en prévention du risque incendie.

3. Validation zones humides,

Cette question est reportée en l'attente de compléments d'étude.

4. Devis ONF : travaux 2010 en forêt communale,

A l'unanimité, le conseil municipal approuve le devis proposé par l'ONF concernant le contournement d'une zone humide par ouverture d'un sentier de randonnée et l'abattage de bois pour un montant de 1478.26€ TTC

5. Achat balayeuse,

A la suite d'une consultation simple auprès de plusieurs fournisseurs en commun avec la commune de Poligné, le conseil municipal décide l'achat d'une balayeuse à parité égale avec Poligné chez RIGAUD motoculture au prix global de 6578€ TTC soit 3289 € TTC à la charge de Pancé.

6. Résultat de la consultation pour les travaux d'entretien de la voirie en 2010 (point à temps),

Le conseil municipal est informé du choix de la commission d'appel d'offres, qui a décidé de confier les travaux de point à temps automatique à la SAABE pour la mise en oeuvre de 25t. d'émulsion à 69% au prix de 20182.50 € T.T.C.

7. Demande de subvention à la Communauté de communes pour acquisition de livres de bibliothèque en 2010,

Le Conseil municipal a inscrit au budget principal de la commune la somme de 1000 € pour l'achat de livres en 2010.

La commune sollicite une subvention à la Communauté de Communes MVS .

8. DIA propriété Jouin 11, rue de la Lande Jamin.

A l'unanimité, le conseil municipal décide de ne pas exercer son droit de préemption sur cette propriété.

9. Décisions modificatives budgétaires

Budget de la commune DM 20101

A l'unanimité, le conseil municipal vote les décisions modificatives suivantes :

2182-21003 véhicule de service	+ 2000€	2111 Terrains nus	-2900€
21578-21004 balayeuse	+ 900€		

10. Avenant au contrat de location de la salle polyvalente

Le conseil municipal est informé des difficultés rencontrées pour l'application des tarifs destinés aux **particuliers de Pancé** à l'occasion des locations de la salle polyvalente.

Après discussion, il décide de faire signer une attestation lors de la conclusion du contrat de location engageant la responsabilité personnelle du locataire quant à l'organisation, le règlement du prix et la production de l'assurance sans autres précisions sur le bénéficiaire.

Le secrétaire de séance,
Christian CHATELIER

Le Maire,
Laurent KAZMIERCZAK